

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 477 26 février 2013

SOMMAIRE

AAG Luxembourg S.a r.l 22869	Norman Conquest S.A
Anadarko Global Energy S.à r.l 22858	Oak Logistics S.à r.l 22893
Capital M Advisory22855	OKW S.A 22891
Compagnie Commerciale et de Dévelop-	OMD Gestion S.A
pement Industriel Luxembourg 22869	OMD Gestion S.A
Constructions CLARIDGE S.àr.l 22895	Pah Luxembourg 3 Sàrl22892
Copralim S.A., S.P.F	Partnership Investments S.à r.l 22894
Davmar S.à r.l	Patricofisi S.A. Holding22871
Deldeg Multi-Projects S.A	Pellinore S.A
Deloitte Audit22861	Phoenix Contact S.à r.l 22894
Dematic Group S.à r.l	Pokay Investissement Sarl22863
Dematic S.A22887	Poplan Logistics S.à r.l22892
Doradem S.à r.l	PORTIXOL Holding S.àr.l 22869
EEE 7 S.à r.l22888	Promenade Finance S.A 22891
Enceladus Investments S.à r.l 22888	Pyxis S.A
Endicott S.A	Revreal S.A
Entreprise de Construction Claude Jans SA	R.H. Invest 22890
22850	Rivkhan S.à r.l
FDV Venture22855	Samarvest Inc S.A
Fidelity Active Strategy22851	Sausalito S.à r.l
Five Mounts Investments S.à r.l 22889	Skype Global S.à r.l
Five Mounts Real Estate Investments S.à	Sofitex S.à r.l
r.l	Spindle Logistics S.à r.l 22876
Furnimmo S.A	State Street Services (Luxembourg) S.A.
Gestiro SA 22887	22877
Global Hotels & Resorts Real Estate Hol-	Tiberghien Luxembourg S.à r.l 22875
dings S.A	Trenton Luxembourg S.à r.l 22876
Goodman Mint Logistics (Lux) S.à r.l 22890	Truss Limited Partner S.à r.l 22855
Goodman Option (Lux) S.à r.l	Trustmoore Luxembourg S.A 22876
Greenext Energy Europe S.A	Victoire (Luxembourg) S.à r.l 22888
Hydrover Holdings S.A	Volkswagen Finance Luxemburg S.A 22871
New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l.	Xanadu Lux 4 S.à r.l
72892	



Entreprise de Construction Claude Jans SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 99.506.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Eschweiler extraordinairement en date du 18 décembre 2012 à 10.00 heures

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé FIDEWA AUDIT S.A. est remplacé par la société Fidewa-Clar S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 165 462, avec siège social à L - 3364 Leudelange, 2-4, Rue du Château d'Eau.

Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013012154/15.

(130014419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Samarvest Inc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 163.919.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 21 janvier 2013:

- 1) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, de leurs postes d'administrateurs de la société:
- Monsieur Stéphane WEYDERS, demeurant professionnellement au 278, route de Bouillon, B-6700 Stockem-Arlon (Belgique).
- Monsieur Miguel Ataulfo SANCHIZ LOPEZ, demeurant professionnellement au 434, 43 Street, bâtiment Bella Vista, PA-29-132, Panamá.
- Monsieur Javier Adan RIVERA FERNANDEZ, demeurant professionnellement au 500, San Miguelito Las, PA-29-132 Panama.
 - 2) L'Assemblée décide par ailleurs de nommer, aux postes d'administrateurs de la Société:
- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Monsieur Maurizio MAUCERI, né le 01 septembre 1975 à Lecco, Italie, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019.

- 3) L'assemblée décide d'élire comme Président du Conseil d'Administration, en accord avec l'article 11.1 des statuts, Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2019.
 - 4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes, de:
 - La société FIRI TREUHAND AG, ayant son siège social au 30, Chamerstrasse, CH-6304 Zug (Suisse).
 - 5) L'Assemblée décide de nommer, au poste de commissaire aux comptes, de:
- La société Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505),

avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019.

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg avec effet immédiat.

SAMARVEST INC S.A.

Référence de publication: 2013011842/39.

(130013598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.



Fidelity Active Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 102.944.

Résolution

Les soussignés, tous membres du conseil d'administration (le "Conseil") de Fidelity Active STrategy (la "Société"), adoptent les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1. IL EST OBSERVÉ que Messieurs Allan Pelvang et John Ford ont démissionné de ses mandats d'administrateur de la Société le 1 ^{er} octobre 2012.
 - 2. IL EST RÉSOLU de constater et approuver la composition suivante du Conseil de la Société:
 - FIL (Luxembourg) S.A. représenté par Monsieur Claude Hellers
 - Monsieur Charles Hutchinson
 - Monsieur Reza Mikael Nikou
 - Monsieur Stephen Fulford

Les présentes résolutions ont été adoptées à l'unanimité des administrateurs de la Société le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012963/18.

(130015699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.383.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Maître Pierre Probst, notary public residing at Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of GLOBAL HOTELS & RESORTS REAL ESTATE HOLDINGS, S.A., a «société anonyme», having its registered office at 46A Avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 10 November 2009, inscribed at Luxembourg trade and companies register section B under number 149.383, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2429, page 116562, on 14 December 2009.

The meeting is presided by Maître Patrick GOERGEN, Avocat à la Cour, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Gary HESS, residing at Niederfeulen.

The meeting elects as scrutineer Mrs Monique REBIEN, residing at Ettelbruck.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list.

That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

- II.- As appears from the attendance list, the 6.076.001 (six million seventy six thousand and one) shares, representing the whole share capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Amendment of article three, paragraph 1, of the Articles of Incorporation
- 2. Amendment of article nine, paragraph 2, of the Articles of Incorporation
- 3. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 16.601.700 (sixteen million, six hundred and one thousand and seven hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 6.076.001 (six million seventy six thousand and one euro) to 22.677.700 (twenty two million, six hundred and seventy seven thousand, seven hundred and one euro) by the issue of 16.601.700 (sixteen million, six hundred and one thousand seven hundred) new shares without nominal value. Amendment of article three, paragraph 1, of the Articles of Incorporation in order to reflect such action

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

The shareholder decides to delete any reference to the nominal value of the shares representing the company's share capital and to amend article three, paragraph 1, of the Articles of Incorporation to read as follows:



« Art. 3. The Company's capital is set at six million seventy six thousand and one euro (EUR 6.076.001), represented by seventy six thousand and one (6.076.001) shares without nominal value.»

Second resolution

The shareholder decides to amend article nine, paragraph 2, of the Articles of Incorporation to read as follows:

« Art. 9. The general shareholders meeting will decide on the affectation or the distribution of the company's net benefits.

The share premium will stay at the entire disposal of the board of directors who may decide, at any moment, on their utilization, by means of compensation, by means of reimbursement to the shareholders by respecting the rules governing the intangibility of the share capital and the non-distributibility of the legal reserves, by means of conversion into share capital or by any other means.

....»

Third resolution

The company DITCO PARTICIPATIONS, S.A., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Luxembourg, sole shareholder, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decides to increase the issued share capital by EUR 16.601.700 (sixteen million, six hundred and one thousand and seven hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 6.076.001 (six million seventy six thousand and one euro), represented by 6.076.001 (six million seventy six thousand and one) shares without nominal value, to EUR 22.677.701 (twenty two million, six hundred and seventy seven thousand, seven hundred and one euro), represented by 22.677.701 (twenty two million, six hundred and seventy seven thousand, seven hundred and one) shares without nominal value, and decides to issue through a contribution in kind 16.601.700 (sixteen million, six hundred and one thousand and seven hundred) new shares without nominal value, with the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

The shareholder, the company DITCO PARTICIPATIONS, S.A., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, subscribes the 16.601.700 (sixteen million, six hundred and one thousand and seven hundred) new shares to be issued.

The new shares are paid up by a contribution in kind hereafter consisting of a receivable owed to DITCO PARTICI-PATIONS S.A. by GLOBAL HOTELS & RESORTS REAL ESTATE HOLDINGS S.A. for the amount of eighty three million, eight thousand and four hundred euro and sixty four cents (EUR 83.008.400,64) (hereafter named «the Receivable»).

The net value of this contribution in kind is evaluated at eighty three million, eight thousand and four hundred euro and sixty four cents (EUR 83.008.400,64) of which sixteen million, six hundred and one thousand and seven hundred euro (EUR 16.601.700) are affected as share capital, and sixty six million, four hundred and six thousand and seven hundred euro and sixty four cents) (EUR 66.406.700,64) will be effected as share premium.

This contribution in kind has been the subject of a report issued on 20 th of December 2012 by FIDEWA-CLAR S.A., cabinet de revision agréé, Leudelange, in line with Articles 26-1 and 32-1 (5) of the amended law of 10 August 1915 concerning commercial companies, report which will stay enclosed to this deed.

This report concludes as follows:

«Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of EUR 83.008.400,64 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 16.601.700 new shares of Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A. to be issued without nominal value and an allocation to share premium account of EUR 66.406.700,64.»

The contributor declares to be the sole legal owner of the Receivable contributed to the Company, that the Receivable is not pledged or subject to any privilege or any other right of the same nature other than caused by law, that there is no obstacle to the free transfer of the Receivable to the Company without any restriction or limitation and that instructions have been given in order to carry out all notifications, inscriptions or formalities in order to render valid the transfer of the Receivable to the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolution, the contribution being fully carried out, the shareholder decides to amend the article three, paragraph 1, of the Articles of Incorporation to read as follows:

« Art. 3. The Company's capital is set at twenty two million, six hundred and seventy seven thousand, seven hundred and one euro (EUR 22.677.701), represented by 22.677.701 (twenty two million, six hundred and seventy seven thousand, seven hundred and one) shares without nominal value.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de GLOBAL HOTELS & RESORTS REAL ESTATE HOLDINGS, S.A., une société anonyme avec siège social à 46A Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 149.383, constituée suivant acte reçu le 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2429, page 116562, du 14 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Maître Patrick GOERGEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gary HESS, demeurant à Niederfeulen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique REBIEN, demeurant à Ettelbruck.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

- II.- Il ressort de la liste de présence que les 6.076.001 (six millions soixante-seize mille et une) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'article trois, alinéa 1 er, des statuts.
- 2.- Modification de l'article neuf, alinéa 2, des statuts
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 16.601.700 (seize millions six cent et un mille sept cent euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 6.076.001 (six millions soixante-seize mille et un euro) à EUR 22.677.701 (vingt-deux millions six cent soixante-dix-sept mille sept cent et un euros) par l'émission de 16.601.700 (seize millions six cent et un mille sept cent) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale. Modification afférente de l'article trois, alinéa 1 er, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'actionnaire décide de supprimer toute référence à la valeur nominale des actions représentant le capital social et de modifier l'article trois, alinéa 1 ^{er} , des statuts comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à six millions soixante-seize mille et un euros (EUR 6.076.001), représenté par six millions soixante-seize mille et un (6.076.001) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième résolution

L'actionnaire décide de modifier l'article neuf, alinéa 2, des statuts comme suit:

« Art. 9. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net de la société. Les primes d'émission se trouvent à la libre disposition du conseil d'administration qui peut, à tout moment, décider de leur affectation, par voie de compensation, par voie de remboursement aux actionnaires sous le respect des règles relatives au principe d'intangibilité du capital social et de la non-distribuabilité de la réserve légale, par voie de conversion en capital social ou par tout autre moyen.

...»

Troisième résolution

La société DITCO PARTICIPATIONS, S.A., une société de droit luxembourgeois et ayant son siège social à 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, actionnaire unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 16.601.700 (seize millions six cent et un mille sept cent euros) de manière à le porter de son montant actuel de EUR 6.076.001 (six millions soixante-seize mille et un euros) représenté par 6.076.001 (six millions soixante-seize mille et une) actions sans désignation de valeur nominale, à un montant de EUR 22.677.701 (vingt-



deux millions six cent soixante-dix-sept mille sept cent et un euros) représenté par 22.677.701 (vingt-deux millions six cent soixante-dix-sept mille sept cent et une) actions, sans désignation de valeur nominale, et décide également d'émettre contre un apport en nature 16.601.700 (seize millions six cent et un mille sept cent) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les 16.601.700 (seize millions six cent et un mille sept cent) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par l'actionnaire unique, la société DITCO PARTICIPATIONS, S.A., une société de droit luxembourgeois et ayant son siège social à 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Luxembourg.

Les nouvelles actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature, consistant dans l'apport à la Société d'une créance de DITCO PARTICIPATIONS S.A., sur GLOBAL HOTELS & RESORTS REAL ESTATE HOLDINGS S.A., d'un montant de quatre-vingt-trois millions huit mille quatre cent euros soixante-quatre cents euros] (EUR 83.008.400,64) (ci-après dénommée «la Créance»).

La Créance ainsi apportée est évaluée à la somme de quatre-vingt-trois millions huit mille quatre cent euros soixantequatre cents euros] (EUR 83.008.400,64), dont seize millions six cent et un mille sept cent euros (EUR 16.601.700) sont affectés au compte «capital social» et soixante-six millions quatre cent six mille sept cent euros soixante-quatre cents euros (EUR 66.406.700,64) seront affectés au compte «prime d'émission».

L'apport en nature ci-dessus fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2012 par FIDEWA-CLAR S.A., cabinet de révision agréé, Leudelange, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut dans les termes suivants:

«Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value to be contributed in kind of EUR 83.008.400,64 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 16.601.700 new shares of Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A. to be issued without nominal value and an allocation to share premium account of EUR 66.406.700,64.»

Le souscripteur déclare être le seul propriétaire juridique de la Créance apportée par lui à la Société, que la Créance n'est pas sujette à gage, privilège ou autre droit de même nature autrement que par l'effet de la loi, qu'il n'existe pas d'obstacle à la libre cessibilité de la Créance à la Société sans restriction ou limitation aucune et que des instructions ont été données afin d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires en vue d'effectuer un transfert valable de cette Créance à la Société.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'apport étant totalement réalisé, l'actionnaire unique décide de modifier l'article trois, alinéa 1 er , des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à vingt-deux millions six cent soixante-dix-sept mille sept cent et un euros (EUR 22.677.701) représenté par vingt-deux millions six cent soixante-dix-sept mille sept cent et un (22.677.701) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Déclaration

L'actionnaire déclare que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas et que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Ettelbruck, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Signé: Patrick GOERGEN, Gary HESS, Monique REBIEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 28 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15469. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.



Ettelbruck, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009391/198.

(130010676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Capital M Advisory, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 168.690.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung der CapitalM Advisory S.ar.l. am; 09. Januar 2013

Einziger Beschluss:

Herr Martin Sander, geboren am 07.09.1966 in Wolfsburg, wohnhaft in D-50937 Köln ist mit Wirkung ab dem 15.01.2013 nicht mehr Geschäftsführer der CapitalM Advisory S.ar.l.. An seiner Stelle wird Frau Liane Gondrum, geb. am 18.03.1974 in Wehrda, wohnhaft in Feuerbachstraße 29, D-60325 Frankfurt a.M. zur Geschäftsführerin bestellt.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013012647/13.

(130014578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

FDV Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.049.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société prises en date du 24 Octobre 2012

Le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Frédéric Heitz de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 24 Octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDV Venture

Signature

Référence de publication: 2013012650/13.

(130014774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Truss Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.335.075,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 111.372.

In the year two thousand twelve,

on the twenty seventh day of the month of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

TRUSS LUX PARTICIPATIONS S.àr.l.", a société à responsabilité limitée with registered office in L-1222 Luxembourg, 2-4 rue Beck, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, section B under Number 111.222 (the "Shareholder"), being the sole shareholder of Truss Limited Partners S.àr.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, under section B, number B111.372 (the "Company"), incorporated incorporated by deed of notary incorporated by deed of notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16 September 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 11 February 2006, number 310,

represented by Mme Marie-Thérèse Discret, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 26 December 2012, which initialled by the notary and the proxyholder shall remain with the present deed to be registered therewith.

The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of notary Henri Hellinkcx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 th December 2007, published in the Mémorial of 23 rd February 2008 number 473.

The sole Shareholder declared and the notary recorded as follows:



- (I) That the appearing party is the sole shareholder of the Company and holds all five hundred seven thousand eighty (507,080) shares with a nominal value of twenty five Euro (€25) each in issue in the Company so that the total share capital is represented and decision can be validly taken by the sole shareholder.
 - (II) That the sole shareholder wishes to take decisions on the following agenda (all as one resolution):

Agenda

- (A) Consideration of the accounting situation of the Company (the existence of premium, the existence of losses of a lower amount than the premium, and the accounting situation post reduction);
- (B) Acknowledgement of a share premium of seven million one hundred seven thousand five hundred euro (EUR 7,107,500); reduction of the share premium to nil and allocation of share premium reduction amount as follows: allocation of an amount of one million seventy one thousand four hundred and fifty nine euro and thirty two cents (EUR 1,071,459.32) from the share premium reduction amount in absorption of losses in an equal amount and as to the remainder of six million thirty six thousand and forty euro and sixty eight euro cents (EUR6,036,040.68) to remain outstanding for the benefit of the sole shareholder and to be settled in cash or in kind upon decision of the board of managers;
- (C) Reduction of the issued share capital of twelve million six hundred seventy-seven thousand euro (EUR 12,677,000) to three million three hundred and thirty five thousand seventy five euro (EUR 3,335,075) by an amount of nine million three hundred forty one thousand nine hundred twenty five euro (EUR 9,341,925) through the repurchase and cancellation of shares so that the issued share capital further thereto of three million three hundred and thirty five thousand seventy five euro (EUR 3,335,075) is represented by one hundred thirty three thousand and four hundred three (133,403) shares; allocation of the reduction amount to remain outstanding for the benefit of the sole shareholder and to be settled in cash or in kind upon decision of the board of managers;
- (D) Consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:
- "Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at three million three hundred and thirty five thousand seventy five euro (EUR3,335,075) represented one hundred thirty three thousand and four hundred three (133,403) shares of a nominal value of twenty five euro (EUR25) each"

The above having been approved the Shareholder passed the following resolution:

Sole resolution

The sole Shareholder considered of the accounting situation of the Company including as to the existence of premium, the existence of losses of a lower amount than the premium, and the accounting situation post reduction.

The sole Shareholder acknowledged the share premium of seven million one hundred seven thousand five hundred euro (EUR7,107,500) and resolved to reduce the share premium to nil and to allocate the share premium reduction amount as follows: allocation of an amount of one million seventy one thousand four hundred and fifty nine euro and thirty two cents (EUR1,071,459.32) from the share premium reduction amount in absorption of losses in an equal amount and as to the remainder of six million thirty six thousand and forty euro and sixty eight euro cents (EUR6,036,040.68) to remain outstanding for the benefit of the sole shareholder and to be settled in cash or in kind upon decision of the board of managers.

The sole Shareholder then resolved to reduce the issued share capital of twelve million six hundred seventy-seven thousand euro (EUR12,677,000) to three million three hundred and thirty five thousand seventy five euro (EUR3,335,075) by an amount of nine million three hundred forty one thousand nine hundred twenty five euro (EUR9,341,925) through the repurchase and cancellation of shares so that the issued share capital further thereto of three million three hundred and thirty five thousand seventy five euro (EUR3,335,075) is represented by one hundred thirty three thousand and four hundred three (133,403) shares.

The sole Shareholder resolved that the reduction amount shall remain outstanding for the benefit of the sole shareholder and to be settled in cash or in kind upon decision of the board of managers.

The sole Shareholder consequentially resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as set forth in the agenda.

There being no further items on the agenda, the extraordinary decision of the sole shareholder of the Company was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.



The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de décembre,

par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera dépositaire du présent acte,

a comparu:

TRUSS LUX PARTICIPATIONS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.222 (l'"Associé"), étant l'associé unique de Truss Limited Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.372 (la "Société"), constituée le 16 septembre 2005 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 11 février 2006, numéro 310,

représentée par Mme Marie-Thérèse Discret, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 26 décembre 2012, qui, paraphée par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ce dernier.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 27 décembre 2007 suivant acte reçu du notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial du 23 février 2008 numéro 473.

L'Associé unique a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

- (I) La partie comparante et le seul associé de la Société et détient l'intégralité des cinq cent sept mille quatre-vingts (507.080) parts sociales émises de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 €) chacune, de telle sorte que la totalité du capital social est représentée et l'associé unique peut statuer sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- (II) L'associé unique souhaite prendre des décisions sur l'ordre du jour suivant (comprises comme une seule et même résolution):

Ordre du jour

- (A) Examen de la situation comptable de la Société (l'existence d'une prime d'émission, l'existence de pertes d'un montant inférieur à celui de la prime d'émission, et la situation comptable après la réduction);
- (B) Reconnaissance d'une prime d'émission de sept millions cent sept mille cinq cents euros (7.107.500 EUR); réduction de la prime d'émission à zéro et distribution du montant de la réduction de la prime d'émission comme suit: allocation d'un montant d'un million soixante et onze mille quatre cent cinquante-neuf euros et trente-deux centimes (1.071.459,32 EUR) provenant du montant de la réduction de la prime d'émission en absorption des pertes en un montant égal et le solde de six millions trente-six mille quarante euros et soixante-huit centimes (6.036.040,68 EUR) restera disponible en faveur de l'associé unique et sera réglé en numéraire ou en nature en vertu d'une décision de conseil de gérance;
- (C) Réduction du capital social émis d'un montant de neuf millions trois cent quarante et un mille neuf cent vingt-cinq euros (9.341.925), afin de le porter de douze millions six cent soixante-dix-sept mille euros (12.677.000 EUR) à trois millions trois cent trente-cinq mille soixante-quinze euros (3.335.075 EUR), par le rachat et l'annulation de parts sociales, de sorte que le capital social émis de trois millions trois cent trente-cinq mille soixante-quinze euros (3.335.075 EUR) est représenté par cent trente-trois mille quatre cent trois (133.403) parts sociales; allocation du montant de la réduction restant disponible en faveur de l'associé unique et étant réglé en numéraire ou en nature en vertu d'une décision de conseil de gérance;
- (D) Modification en conséquence de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:
- "**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions trois cent trente-cinq mille soixante-quinze euros (3.335.075 EUR) représenté par cent trente-trois mille quatre cent trois (133.403) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune."

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Associé a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé unique a examiné la situation comptable de la Société, l'existence d'une prime d'émission, l'existence de pertes d'un montant inférieur à celui de la prime d'émission, et la situation comptable après la réduction.

L'Associé unique a reconnu la prime d'émission de sept millions cent sept mille cinq cents euros (7.107.500 EUR) et a décidé de réduire la prime d'émission à zéro et de distribuer le montant de la réduction de la prime d'émission comme suit: allocation d'un montant d'un million soixante et onze mille quatre cent cinquante-neuf euros et trente-deux centimes (1.071.459,32 EUR) provenant du montant de la réduction de la prime d'émission en absorption des pertes en un montant



égal et le solde de six millions trente-six mille quarante euros et soixante-huit centimes (6.036.040,68 EUR) restera disponible en faveur de l'associé unique et sera réglé en numéraire ou en nature en vertu d'une décision de conseil de gérance.

L'Associé unique a ensuite décidé de réduire le capital social émis d'un montant de neuf millions trois cent quarante et un mille neuf cent vingt-cinq euros (9.341.925), afin de le porter de douze millions six cent soixante-dix-sept mille euros (12.677.000 EUR) à trois millions trois cent trente-cinq mille soixante-quinze euros (3.335.075 EUR), par le rachat et l'annulation de parts sociales, de sorte que le capital social émis de trois millions trois cent trente-cinq mille soixante-quinze euros (3.335.075 EUR) est représenté par cent trente-trois mille quatre cent trois (133.403) parts sociales.

L'Associé unique a décidé que le montant de la réduction restera disponible en faveur de l'associé unique et sera réglé en numéraire ou en nature en vertu d'une décision du conseil de gérance.

L'Associé unique a par conséquent décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur énoncée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique de la Société a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incomberont à la Société en raison de la réduction de capital susmentionnée, sont estimés à deux millions d'Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, qui est connue du notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, ladite personne comparante et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: M.-T. DISCRET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62806. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013008199/164.

(130009019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Anadarko Global Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.295.

In the year two thousand and twelve on the twentieth day of the month of December,

Before the undersigned Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Anadarko Worldwide Holdings C.V., a Netherlands limited partnership having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, conducting a business within the meaning of Section 16 Commercial Code and having its principal place of business at 1201 Lake Robbins Drive, The Woodlands, Texas 77380, United States of America,

here duly represented by Mr Frank Stolz, private employee, residing professionally at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 19 December 2012

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Anadarko Global Energy S.à r.l. (hereinafter, the Company), with registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and under process of registration at the Luxembourg Trade and Companies Register. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on December 14, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) corporate units in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.
 - III. The sole shareholder currently holds all the shares in the Company.

Therefore, the appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:



First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of three million one hundred and twenty thousand United States Dollars (USD 3,120,000.-) to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to three million one hundred and forty thousand United States Dollars (USD 3,140,000.-), by the creation and issuance of three million one hundred and twenty thousand (3,120,000.-) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) (the "New Corporate Units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription - Payment

Anadarko Worldwide Holdings C.V., pre-named, represented as stated above, declares that it subscribes to three million one hundred and twenty thousand (3,120,000.-) New Corporate Units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and having the same rights as the existing corporate units, in the Company, and together with a share premium of an amount of three hundred and eight million eight hundred and eighty thousand United States Dollars (USD 308,880,000.-), it fully pays it up by a contribution in kind having a value of three hundred and twelve million United States Dollars (USD 312,000,000.-) (the "Contribution").

The Contribution is freely transferable and not pledged, evidence of which has been given to the undersigned notary. The Contribution to the Company, in a total amount of three hundred and twelve million United States Dollars (USD 312,000,000.-), is allocated as follows:

- (i) an amount of three million one hundred and twenty thousand United States Dollars (USD 3,120,000.-) is to be allocated to the corporate capital of the Company, and
- (ii) an amount of three hundred and eight million eight hundred and eighty thousand United States Dollars (USD 308,880,000.-) is to be allocated to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" Art. 5.1. The corporate capital is set at three million one hundred and forty thousand United States Dollars (USD 3,140,000.-), represented by three million one hundred and forty thousand (3,140,000.-) corporate units in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Anadarko Worldwide Holdings C.V., une société en commandite simple néerlandaise, ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas), menant une activité au sens de la Section 16 du Code de Commerce et ayant son activité principale au 1201 Lake Robbins Drive, The Woodlands, Texas 77380, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant professionnellement à 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donné en date du décembre 2012

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Anadarko Global Energy S.à r.l. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles



de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. La Société a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000,- USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,- USD) chacune.

III. L'associé unique détient actuellement toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions cent vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (3,120,000,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000,- USD) à trois millions cent quarante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (3,140,000,- USD) par la création et l'émission de trois millions cent vingt mille (3,120,000,-) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,- USD) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Anadarko Worldwide Holdings C.V., précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle souscrit à trois millions cent vingt mille (3.120.000,-) Nouvelles Parts Sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,- USD) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société, et avec une prime d'émission d'un montant de trois cent huit millions huit cent quatre-vingts mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (308.880.000,- USD), les libère intégralement par un apport en nature d'une valeur totale de trois cent douze millions Dollars des Etats-Unis d'Amérique (312.000.000,- USD) (l' «Apport»).

L'Apport est librement cessible et non engagé, ce dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Apport à la Société, pour un montant total de trois cent douze millions Dollars des Etats-Unis d'Amérique (312.000.000,- USD), sera alloué comme suit:

- (i) un montant de trois millions cent vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.120.000,- USD), sera alloué au capital social; et
- (ii) un montant de trios cent huit millions huit cent quatre-vingts mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (308.880.000,-USD) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin d'avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à trois millions cent quarante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.140.000,-), représenté par trois millions cent quarante mille (3.140.000,-) parts sociales d'une valeur d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2012, REM/2012/1745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008317/134.

(130009696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.



Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire, tenue le 27 décembre 2012, que:

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise agréé, H.R.T. Révision S.A., RCS B 51238, dont le siège social est établi à L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012855/14.

(130015017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Copralim S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.151.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2012:

Après en avoir délibéré, l'Assemble nomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUO, RCS Luxembourg B 56248, 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013012837/14.

(130014615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Sofitex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 5, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.514.

L'an deux mille douze, le seize novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1.- CAPACITY INVEST S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2334 Luxembourg, 11, Place Saints Pierre et Paul, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 39.514, et
- 2.- Monsieur Maurice PICOUX, administrateur de sociétés, né à Saint-Hilaire-La-Treille, le 2 février 1947, demeurant à CH-2926 Boncourt, 2, Impasse des Lilas, Suisse

ici représentés par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "SOFITEX S.à r.l.", avec siège social à L-4220 Esch-sur-Alzette, 5, rue de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 39.514, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 2 septembre 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 597 du 2 août 2001.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des six mille (6'000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le capital social de six millions de francs luxembourgeois (LUF 6'000'000) a été converti en cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros et onze centimes (EUR 148'736,11) au cours de LUF 40,3399 = EUR 1, et décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille deux-cent-soixante-trois euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 1'263,89), par prélèvement sur les résultats reportés, pour le porter de son montant actuel de cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros et onze centimes (EUR 148'736,11) à cent cinquante mille euros (EUR 150'000,00), sans création de nouvelles parts sociales.

Preuve de l'existence des apports a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent-cinquante mille euros (EUR 150'000,00), représenté par six mille (6'000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte et approuve en application de l'article 1690 du Code Civil et de l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, la cession de parts sociales faite et approuvée sous seing privé, le 06 novembre 2012, par laquelle CAPACITY INVEST S.A., préqualifiée, est devenue propriétaire de 5.999 (cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ayant appartenues à P.W.L. Participations S.A..

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 6 des statuts, lequel nouvel alinéa aura la teneur suivante:

«Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'ajouter trois (3) alinéas supplémentaires à la fin de l'article 12 des statuts, lesquels nouveaux alinéas auront la teneur suivante:

«Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société, représentée par lui, sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.000,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2012. Relation GRE/2012/4355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.



Junglinster, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009720/80.

(130010831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Doradem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012883/9.

(130014879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Davmar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.181.

Par la présente, nous vous informons qu'Elke Leenders et Robin Naudin ten Cate ont démissionné de leur poste de gérants B avec effet au 1 ^{er} octobre 2012.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Ivo Hemelraad / Wim Rits

Référence de publication: 2013012871/13.

(130014832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pokay Investissement Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 174.162.

STATUTS

L'an deux mille douze, le onze décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Bruno POQUET, entrepreneur, né à Lapugnoy (France), le 29 juin 1967, demeurant F-54700 Villers-sous-Prény, route de Vandières - ZI Le Foulon,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 ^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "POKAY INVESTISSEMENT SARL", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.



La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

- **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.



- Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires:
- 2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 septembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Bruno POQUET, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1. Le siège social est établi à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
- 2. Monsieur Denis BOUR, expert-comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
 - 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CH. DOSTERT, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59557. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007226/140.

(130007386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Hydrover Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013035/10.

(130015151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Endicott S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 46.942.

Par la présente, nous remettons avec effet immédiat notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre estimée société.

Le 15/01/2013.

TRIPLE A CONSULTING

Référence de publication: 2013012923/11.

(130015275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Deldeg Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 128.324.

In the year two thousand twelve, on the eighteenth of December.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of DELDEG MULTI-PROJECTS S.A., with registered office in L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie Thérèse, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCK, notary residing in Luxembourg, on May 9, 2007, published in the Mémorial, Receuil des Sociétés et Associations number 1484 of July 18, 2007.

The Meeting was opened under the chairmanship of Mr Yannick Deschamps, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed as scrutineer.

The Chairman and the scrutiner appoint as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the Board of the Meeting, the chairman declared and requested the notary to record that:

- I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the Meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- II. That the resolutions on the agenda of this Meeting may only be validly taken if approved by shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Meeting.
 - III. It appears from the attendance list that all the shares issued are represented at the Meeting.
- IV. That as a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and convened and may validly decide on the items of the agenda, that the shareholders have got knowledge before the Meeting.
 - V. That the agenda of the Meeting is the following Agenda:



Agenda

- 1. increase of the subscribed capital by an amount of two hundred thousand euros (EUR 200,000.-) so as to raise it from its present amount of three hundred fifty thousand euros (EUR 350,000.-) to five hundred fifty thousand euros (EUR 550,000.-) by creation and issue of two thousand (2,000) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.
- 2. subscription and issuance by VANARIS S.A. of the two thousand (2,000) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.
 - 3. amendment of Article 5 § 1 of the articles of incorporation accordingly.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase of the subscribed capital by an amount of two hundred thousand euros (EUR 200,000.-) so as to raise it from its present amount of three hundred fifty thousand euros (EUR 350,000.-) to five hundred fifty thousand euros (EUR 550,000.-) by creation and issue of two thousand (2,000) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Second resolution

The Meeting decides to accept the subscription by and the issuance to VANARIS S.A., being the sole shareholder, of the two thousand (2,000) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Subscription and issue

Thereupon

VANARIS S.A with registered office in Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr. Yannick Deschamps, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

has declared to subscribe the two thousand (2,000) new shares of DELDEG MULTI-PROJECTS S.A. with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each and to fully pay them up in cash, so that the amount of EUR 200.000.- (two hundred thousand euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The aforesaid proxy initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the previous resolution the Meeting decides to amend Article 5 § 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" Art. 5. § 1. The corporate capital is fixed at five hundred fifty thousand euros (EUR 550,000.-) represented by five thousand five hundred (5,500) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each."

Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

notary, the present original deed.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DELDEG MULTI-PROJECTS S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie Thérèse, constituée par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1484 du 18 juillet 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yannick Deschamps, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.



Est nommé scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg Le Président et le scrutateur nomment comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexe au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que les résolutions portées à l'ordre du jour de cette Assemblée ne peuvent être valablement adoptées que si adoptées par les actionnaires détenant au moins 2/3 des actions représentées à l'Assemblée.
 - III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont représentées à l'Assemblée.
- IV. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et convoquée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.
 - V. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Agenda

- a. Augmenter le capital souscrit d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois cinquante mille euros (EUR 350.000.-) à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000.-) par émission de deux mille (2.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.
- b. souscription et émission des deux mille (2.000) nouvelles actions par VANARIS SA d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.
 - c. Modification de l'Article 5 § 1 en conséquence.
 - L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois cinquante mille euros (EUR 350.000.-) à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000.-) par émission de deux mille (2.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscription par et l'émission des deux mille (2.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune à VANARIS S.A., actionnaire unique de la Société.

Souscription et émission

Ensuite

VANARIS S.A avec siège social Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

ici représentée par Yannick Deschamps, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

a déclaré souscrire les deux mille (2.000) nouvelles actions et les libérer entièrement en espèces, de sorte que la somme de EUR 200.000. - (deux cent mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 § 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. §1.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000.-), représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.»

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 3.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: Y. DESCHAMPS, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62536. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006788/141.

(130007985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

CCDI Luxembourg, Compagnie Commerciale et de Développement Industriel Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012792/11.

(130015506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

AAG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 125.160.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012696/11.

(130015663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

PORTIXOL Holding S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.587.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

SEARLY LIMITED, with registered office at 70, JK Kennedy Avenue, Papabasiliou House, 2 nd Floor, CY-1076 Nicosia, Cyprus, registered with the Cyprus Trade Register under number HE 188101,

"the appearing party"

here represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing party, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company PORTIXOL Holding S.àr.I., R.C.S. Luxembourg B123587, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated on 20 December 2006 by deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 397 of 17 March 2007.



- 2. That the corporate capital of the company PORTIXOL Holding S.àr.l. amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, entirely paid-up.
- 3. That the appearing party is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company PORTIXOL Holding S.àr.l.
- 4. That the appearing party, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.
- 5. That the activity of the company PORTIXOL Holding S.àr.l. has ceased, that the sole member takes over all the assets and that as liquidator it commits itself to pay off all the liabilities; so that the liquidation of the company is done and closed.
 - 6. That the appearing party grants discharge to the managers of the company.
- 7. That all the books and documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

SEARLY LIMITED, ayant son siège social au 70, JK Kennedy Avenue, Papabasiliou House, 2 nd Floor, CY-1076 Nicosia, Cyprus, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Chypre sous le numéro HE 188101,

«la comparante»

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. Que la société à responsabilité limitée PORTIXOL Holding S.àr.l., R.C.S. Luxembourg B123587, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée le 20 décembre 2006 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 397 du 17 mars 2007.
- 2. Que le capital social de la société PORTIXOL Holding S.àr.l. s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.
- 3. Que la comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société PORTIXOL Holding S.àr.l.
 - 4. Que la comparante, en tant qu'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
- 5. Que l'activité de la société PORTIXOL Holding S.àr.l. a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur elle réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
 - 6. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.
- 7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ponsard, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62646. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007227/86.

(130007066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pellinore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 157.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013250/10.

(130015309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Patricofisi S.A. Holding, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.195.

Extrait de délibérations de l'assemblée générale et du conseil d'administration tenus le 13 décembre 2012

L'assemblée générale renouvelle Messieurs Francesco SIGNORIO et Jean-Luc JOURDAN ainsi que Madame Patrizia BARLOZZETTI aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2018.

L'assemblée générale renouvelle la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2018.

Le conseil d'administration renouvelle Monsieur Francesco SIGNORIO aux fonctions de Président du conseil d'administration et d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2018.

Dans le cadre de ses fonctions d'administrateur délégué, Monsieur Francesco SIGNORIO aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013248/17.

(130015001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Volkswagen Finance Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.745.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Volkswagen Aktiengesellschaft, a public limited company (Aktiengesellschaft) incorporated and existing under the laws of the Germany, having its registered office at Berliner Ring 2, D-38436 Wolfsburg, Germany, registered with the trade register of the district court of Braunschweig under number HRB 100484,

here represented by Frank Mitschke, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 21. December 2012.

The said proxy, signed "ne varietur' by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Volkswagen Finance Luxemburg S.A." a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (the "Company") and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.745, incorporated pursuant to a deed of notary Francis Kesseler, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 2 February



2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 836, page 40110, dated 29 March 2012 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary dated today, not yet published.

The appearing party, representing the whole corporate capital, reviewed the following agenda:

Agenda:

- 1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-), so as to bring it from its current amount of seventy thousand Euros (EUR 70,000.-) up to seventy thousand one hundred Euros (EUR 70,100.-) by creating and issuing one (1) new ordinary share with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) (the "New Share") through a contribution in kind consisting in one hundred seventy-two million eight hundred twelve thousand five hundred seventy (172,812,570) shares in Volkswagen Group Malaysia Sdn. Bhd., Malaysia ("VGM") set out in the share certificates with the numbers 003, 004, 005, 006, 007, 008 of VGM for the amount of forty million five hundred thousand Euros (EUR 40,500,000.-) (the "Contribution") with effect as of the 21 st of December 2012 but under the termination condition ("condition résolutoire"), as provided for under article 1183 of the Luxembourg Civil Code, of receiving the confirmation statement from the Malaysian Ministry of Domestic Trade Co-operatives and Consumerism (the "Confirmation Statement") in respect of the Contribution by the 31 st of December 2013.
- 2. Subscription and payment for the New Share and the connected share premium in an amount of forty million five hundred thousand Euros (EUR 40,500,000.-) by Volkswagen Aktiengesellschaft;
- 3. To amend the first paragraph (5.1) of Article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the capital increase; and
- 4. To authorise and empower any member of the management board of Volkswagen Finance Luxemburg S.A, acting and signing individually, in order to represent Volkswagen Aktiengesellschaft in front of the Luxembourg notary who will enact the Shareholder's Meeting, in order to deliver to said Luxembourg notary the Confirmation Statement.
 - 5 Miscellaneous

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-), so as to bring it from its current amount of seventy thousand Euros (EUR 70,000.-) to seventy thousand one hundred Euros (EUR 70,100.-) by creating and issuing one (1) new ordinary share with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) (the "New Share") and a connected share premium in an amount of forty million four hundred ninety-nine thousand nine hundred Euros (EUR 40,499,900.-) through a contribution in kind.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the one (1) New Share having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-). The New Share is fully paid up through a contribution in kind consisting in one hundred seventy-two million eight hundred twelve thousand five hundred seventy (172,812,570) shares in Volkswagen Group Malaysia Sdn. Bhd., Malaysia ("VGM") set out in the share certificates with the numbers 003, 004, 005, 006, 007, 008 of VGM for a total amount of forty million five hundred thousand Euros (EUR 40,500,000.-) (the "Contribution") out of which (i) one hundred Euros (EUR 100.-) shall be allocated to the Company's share capital and (ii) forty million four hundred ninety-nine thousand nine hundred Euros (EUR 40,499,900.-) shall be allocated to the share premium account of the Company with effect as of the 21st of December 2012 but under the termination condition ("condition résolutoire"), as provided for under article 1183 of the Luxembourg Civil Code, of receiving the confirmation statement from the Malaysian Ministry of Domestic Trade Co-operatives and Consumerism (the "Confirmation Statement") in respect of the Contribution by the 31st of December 2013.

Evidence of the value of the Contribution has been given to the notary by a valuation report which shows that the management board of the Company has confirmed that the value of the Contribution to be made is at least equal to the value of the New Share and related share premium, such valuation has been reported upon by an independent auditor (réviseur d'entreprises), whose conclusions are:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

The said report will remain attached to the present deed.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph (5.1) of Article 5 of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt siebzigtausendeinhundert Euro (Euro 70.100,-) bestehend aus dreihunderteinundfünfzig (351) gezeichneten und voll eingezahlten Stammaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro



(EUR 100,-) und aus dreihundertfünfzig (350) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) (insgesamt siebzigtausendeinhundert Euro (EUR 70.100,-)) (die "Aktien")."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to authorise and empower any member of the management board of Volkswagen Finance Luxemburg S.A, acting and signing individually, in order to represent Volkswagen Aktiengesellschaft in front of the Luxembourg notary who will enact the Shareholder's Meeting, in order to deliver to said Luxembourg notary the Confirmation Statement.

Declaration and Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 7,000.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg. On the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the German version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundzwölf, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN

Volkswagen Aktiengesellschaft, eine Aktiengesellschaft gegründet nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Berliner Ring 2, D-38436 Wolfsburg, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Braunschweig unter der Nr. HRB 100484;

hier vertreten durch Herrn Frank Mitschke, mit Geschäftsadresse in 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg aufgrund einer am 21. Dezember 2012, privatschriftlich ausgestellten Vollmacht;

die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung ne varietur durch die erschienene Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die Erschienene ist die alleinige Aktionärin (die "Alleinige Aktionärin") der Aktiengesellschaft "Volkswagen Finance Luxemburg S.A." (die "Aktiengesellschaft"), eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 166.745, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Francis Kesseler, mit Amtssitz in Esch-Sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, am 2. Februar 2012, die Satzung wurde am 29. März 2012 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") unter der Nummer 836, Seite 40110, veröffentlicht. Die Satzung der Aktiengesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom heutigen Tage, noch nicht veröffentlicht.

Die Erschienene, welche alle Aktien des Aktienkapitals der Gesellschaft hält, befindet über die folgende Tagesordnung:

Tagesordnung:

- 1. Die Erhöhung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals um einen Betrag von einhundert Euro (EUR 100,-) von derzeit siebzigtausend Euro (EUR 70.000,-) auf siebzigtausendeinhundert Euro (EUR 70.100,-) durch die Bildung und Ausgabe von einer (1) Stammaktie mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten ausgestattet ist, wie die bereits ausgegebenen Stammaktien (die "Neue Aktie") im Wege einer Sacheinlage bestehend aus einhundertzweiundsiebzig Millionen achthundertzwölftausendfünfhundertsiebzig (172,812,570) Anteilen in Volkswagen Group Malaysia Sdn. Bhd., Malaysia ("VGM") so wie in den Anteilsregistern mit den Ziffern 003, 004, 005, 006, 007, 008 von VGM für die Summe von vierzig Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 40.500.000,-) (die "Sacheinlage") mit Wirkung ab dem 21. Dezember 2012, jedoch unter der auflösenden Bedingung ("condition résolutoire"), gemäß Artikel 1183 des Luxemburger Zivilgesetzbuchs, dass das Bestätigungsschreiben des Malaysischen "Ministry of Domestic Trade Co-operatives and Consumerism" (das "Bestätigungsschreiben") im Hinblick auf die Sacheinlage bis zum 31. Dezember 2013 eingeht.
- 2. Zeichnung und Einzahlung der Neuen Aktie und der dazugehörigen Kapitaleinlage in Höhe von vierzig Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 40.500.000,-);
- 3. Absatz (5.1) des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft dem oben Genannten entsprechend abzuändern, um der Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen; und



- 4. Die Bevollmächtigung eines jeden Mitglieds des Vorstands der Volkswagen Finance Luxemburg S.A., jedes einzeln handelnd, die Alleinige Aktionärin vor dem Notar zu vertreten, der die Hauptversammlung einregistriert, um das Bestätigungsschreiben an den besagten Notar in Luxemburg auszuhändigen.
 - 5. Sonstiges.

Die Erschienene, welche alle Aktien des Aktienkapitals der Gesellschaft hält, ersucht den Notar, die folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Alleinige Aktionärin beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von einhundert Euro (EUR 100,-) auf siebzigtausendeinhundert Euro (EUR 70.100,-) zu erhöhen durch die Bildung und Ausgabe von einer (1) Stammaktie mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten ausgestattet ist, wie die bereits ausgegebenen Stammaktien (die "Neue Aktie") im Wege einer Sacheinlage.

Zeichnung und Zahlung

Die Alleinige Aktionärin beschließt, die eine (1) Neue Aktie mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) zu zeichnen. Die Neue Aktie ist vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus einhundertzweiundsiebzig Millionen achthundertzwölftausend-fünfhundertsiebzig (172,812,570) Anteilen in Volkswagen Group Malaysia Sdn. Bhd., Malaysia ("VGM") aufgeführt in den Anteilszertifikaten mit den Nummern 003, 004, 005, 006, 007, 008 der VGM, für eine Gesamtsumme von vierzig Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 40.500.000,-) (die "Sacheinlage"), von der (i) einhundert Euro (EUR 100,-) dem Gesellschaftskapital zugeordnet werden und (ii) vierzig Millionen vierhundertneunundneunzigtausendneunhundert Euro (EUR 40.999.900,-) dem Aufgeldkonto der Gesellschaft als Kapitalrücklage zugeordnet werden, mit Wirkung ab dem 21. Dezember 2012, jedoch unter der auflösenden Bedingung ("condition résolutoire"), gemäß Artikel 1183 des Luxemburger Zivilgesetzbuchs, dass das Bestätigungsschreiben des Malaysischen "Ministry of Domestic Trade Co-operatives and Consumerism" (das "Bestätigungsschreiben") im Hinblick auf die Sacheinlage bis zum 31. Dezember 2013 eingeht.

Ein Nachweis über den Wert der Sacheinlage wurden dem Notar durch einen Bewertungsbericht vorgelegt, welcher besagt, dass der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Wert der vollständigen Sacheinlage, die durch die Alleinige Aktionärin getätigt wird, mindestens bei dem Wert der Neuen Aktie und der dazugehörigen Kapitaleinlage liegt; diese Bewertung wurde von einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer berichtet, dessen Schlussfolgerungen wie folgt lauten:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

Der Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Zweiter Beschluss

Als Folge des oben genannten Beschlusses, beschließt die Alleinige Aktionärin den ersten Absatz (5.1) des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **5.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt siebzigtausendeinhundert Euro (Euro 70.100,-) bestehend aus dreihunderteinundfünfzig (351) gezeichneten und voll eingezahlten Stammaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) und aus dreihundertfünfzig (350) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) (insgesamt siebzigtausendeinhundert Euro (EUR 70.100,-)) (die "Aktien")."

Dritter Beschluss

Die Alleinige Aktionärin beschließt, jedes Mitglied des Vorstands der Volkswagen Finance Luxemburg S.A., jeder einzeln handelnd, zu bevollmächtigen, sie vor dem Notar zu vertreten, der die Haupversammlung einregistriert, um das Bestätigungsschreiben an den besagten Notar in Luxemburg auszuhändigen.

Erklärung und Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder sonstigen Ausgaben gleich welcher Art, die die Gesellschaft aufgrund dieser notariellen Urkunde zu tragen hat, werden auf ungefähr EUR 7.000.- geschätzt.

Worüber diese Urkunde in Luxemburg aufgezeichnet wurde, Am zum Beginn dieses Dokuments genannten Tage.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Englisch erstellt wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Ersuchen der Erschienenen und im Fall von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die deutsche Fassung Vorrang haben.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der Erschienenen, welcher dem Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen worden war, unterzeichnete die Bevollmächtigte der Erschienenen gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: F. MITSCHKE und H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63044. Reçu soixante-quinze euros (75. EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - zum Zwecke der Hinterlegung beim Gesellschafts- und Handelsregister UND der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 11. Januar 2013.

Référence de publication: 2013007438/189.

(130007069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

OMD Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 127.549.

Suite à une erreur matérielle, la société FIFEC S.A. Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable, représentée par son gérant Monsieur Dominique Dubray, rectifie le dépôt L130001591 du 04/01/2013 concernant la dénonciation du siège social de la société OMD GESTION S.A. (anc. Foncière du Golf S.A.) registre de commerce B 127549.

Le siège social de la société OMD GESTION S.A.

(anc.Foncière du Golf S.A.) est de nouveau à 29, rue du Fort Elisabeth, L -1463 Luxembourg. Luxembourg, le 23/01/2013.

Référence de publication: 2013013465/13.

(130015611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Tiberghien Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.074.

Il résulte de 8 conventions de cession de parts sociales, que Monsieur Rik Deblauwe, demeurant à B-3080 Tervuren, Sneppenlaan, 18, a cédé, en date du 20 décembre 2012:

89 (quatre-vingt neuf) parts sociales lui appartenant à Monsieur Jean-Luc Dascotte, demeurant professionnellement à Rue de la Vallée, 44 à L-2661 Luxembourg;

- 32 (trente-deux) parts sociales lui appartenant à la société Alain Van Geel BVBA;
- 32 (trente-deux) parts sociales lui appartenant à la société Peeters Bernard BV BVBA;
- 32 (trente-deux) parts sociales lui appartenant à la société Koen Van Duyse, advocaat BV BVBA;
- 32 (trente-deux) parts sociales lui appartenant à la société Bernard Van Vlierden BV BVBA;
- 32 (trente-deux) parts sociales lui appartenant à la société Gerd D. .Goyvaerts BV BVBA;
- 32 (trente-deux) parts sociales lui appartenant à la société Koen Morbee, Advocaat BV BVBA;
- 32 (trente-deux) parts sociales lui appartenant à la société W. Verlinden BVBA.

Par conséquent, à compter du 20 décembre 2012, la répartition du capital social de la société TIBERGHIEN Luxembourg est la suivante:

La société Alain Van Geel BVBA:	345 parts sociales
La société Peeters Bernard BV BVBA:	345 parts sociales
La société Bernard Van Vlierden BV BVBA:	345 parts sociales
La société Gerd D. Goyvaerts BV BVBA:	345 parts sociales
La société Koen Van Duyse, advocaat BV BVBA:	345 parts sociales
La société Koen Morbee, Advocaat BV BVBA:	345 parts sociales
La société W. Verlinden BVBA:	345 parts sociales
Jean-Luc Dascotte:	89 parts sociales
	2 504 parts socialos

2.504 parts sociales

Référence de publication: 2013013377/29.

(130015507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

OMD Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 127.549.

Par la présente, la société FIFEC S.A. Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable, anciennement International Fiduciary Trust S.A. représentée par son gérant Monsieur Dominique Dubray, démissionne de son poste de



commissaire aux comptes de la société OMD GESTION S.A. ((anc. Foncière du Golf S.A.) registre de commerce B 127549 avec siège social à 29, rue du Fort Elisabeth, L -1463 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23/01/2013.

Référence de publication: 2013013464/12.

(130015030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Trenton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013013379/12.

(130015474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Trustmoore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.963.

Il résulte des résolutions prises par le actionnaire unique de la Société en date du 18 Janvier 2013 que:

- Monsieur Roland Beunis ayant son adresse professionnelle au 61, Ala Blancaweg, AN-L-02 Curação démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet au 18 Janvier 2013;
- Madame Valérie Emond ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet au 18 Janvier 2013;
- Monsieur Thierry Stas, est désormais domicilié professionnellement au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg avec effet au 18 Janvier 2013;
- La personne morale, Odd Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg démissionne de son poste du commissaire aux comptes de la société avec effet au 18 Janvier 2013;
- La personne morale, Trustmoore Netherlands B.V., ayant son siège social au 26, Prins Hendriklaan, 1075 BD Amsterdam, the Netherlands, et enregistré au Chambre de Commerce Néerlandais sous le numéro 34324886, est nommé en remplacement du commissaire aux comptes de la société avec effet au 18 Janvier 2013 et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013013381/21.

(130015674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Spindle Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 126.262.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

- 1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:
- M. Daniel Peeters
- 2, Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:
- M. Philippe Van der Beken, né le 1 ^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
 - Le conseil de Gérance se compose comme suit:
 - M. Dominique Prince
 - M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la Société Alvin Sicre Mandataire

Référence de publication: 2013013325/21.

(130014848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Sausalito S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 173.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013333/10.

(130015310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

State Street Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.409.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013326/10.

(130014944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Xanadu Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.287.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

Before the undersigned, Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and after signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is "Xanadu Lux 4 S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.



2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
 - 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.



- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board), composed by two classes of managers (class A managers and class B managers).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other.

Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.



- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the time line fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the time line fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (reviseurs d'entreprises agrees).
- 14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.



If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31 st) of December 2013.

Subscription and Payment

Xanadu Lux Holdings I, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand euro (EUR 1,000.00).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at six (6) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as class A managers and class B manager with immediate effect and for an undetermined period:

class A managers:

- Jean-Christophe Gladek, born on 10 April 1982 in Mont Saint Martin, France, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,
- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

class B manager:

- Peter Dickinson, born on 1 March 1966 in Nuneaton, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Philip Godley, born on 21 March 1974 in Sheffield, with professional address at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and



- James Saout, born on 11 October 1978 in Jersey, with professional address at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT.
- 2. The registered office of the Company is located at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Xanadu Lux Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "XanaduLux 4 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société-mère et société-soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.



- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
 - 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
- **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé par deux classes de gérants (gérants de classe A et gérants de classe B).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition que toute



décision ne soit pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler.

La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. 8.3. Représentation
- (i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.
- (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
- 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et



(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
 - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.
- 13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la confirmation par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.



- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

Xanadu Lux Holdings I, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500)parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à six (6) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A et gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Jean-Christophe Gladek, né le 10 avril 1982 à Mont Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Gérant de classe B:

- Peter Dickinson, né le 1 ^{er} mars 1966 à Nuneaton, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Philip Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- James Saout, né le 11 octobre 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT.
- 2. Le siège social de la Société est établi au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62594. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.



Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008989/520.

(130009589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Gestiro SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue J.-P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 137.337.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Esch/Alzette, le 18 janvier 2013 à 9.00 heures.

Les actionnaires de la société 'GESTIRO S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:
- Monsieur Pasquale CORCELLI, entrepreneur,

demeurant à L-2167 LUXEMBOURG, 60, rue des Muguets;

- Madame Pasqualina CORCELLI, employée privée,

demeurant à L-1457 LUXEMBOURG, 82, rue des Eglantiers;

- Madame Aurelia CORCELLI, employée privée,
- demeurant à L-1529 LUXEMBOURG, 44, rue Raoul Follereau.
- 2) le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:
- Monsieur Pasquale CORCELLI, entrepreneur,

demeurant à L-2167 LUXEMBOURG, 60, rue des Muguets;

- 3) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:
- La société "Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue (R.C.S. Luxembourg B 35889).
- 4) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2013.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2013013012/29.

(130015204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Greenext Energy Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.856.

G.T. Fiduciaires S.A., inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 121820 fait savoir qu'elle dénonce, avec effet immédiat, le siège social situé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg mis à disposition de la société GREENEXT ENERGY EUROPE S.A., inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 145 856.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013013009/14.

(130015456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Dematic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.226.

Les statuts coordonnés au 28 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Marc Loesch Notaire

Référence de publication: 2013012865/11.

(130015108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

EEE 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.717.

En date du 18 décembre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de la Société, qui était au 132, Sloane Street - GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square

GB-SW1W 8ER Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013012915/17.

(130014648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Enceladus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.141.

Par résolutions prises en date du 28 décembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Chafaï Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- 2. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012921/15.

(130015260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Dematic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.225.

Les statuts coordonnés au 28 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013012858/11.

(130015065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Victoire (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.132.175,93.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 172.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012610/11.

(130014126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Five Mounts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.869.

Par résolutions prises en date du 28 décembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Chafaï Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- 2. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012968/15.

(130015259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Five Mounts Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.862.

Par résolutions prises en date du 28 décembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Chafaï Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- 2. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012969/15.

(130015257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Furnimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 73, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.985.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 novembre 2012

Le mandat des personnes suivantes étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de les renouveler jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2014; à savoir:

- Monsieur Eric THOMMESSEN, Administrateur délégué, né le 08/11/1965 à Saint-Vith et demeurant à B-4780 Saint-Vith, 5, Klosterstrasse;
- Madame Esther THOMMESSEN, Administrateur, née le 23/05/1968 à Saint-Vith et demeurant à B-4780 Saint-Vith, 47, Hauptstrasse
- Monsieur Ernst THOMMESSEN, Administrateur, né le 20/03/1938 à Saint-Vith et demeurant à B-4780 Saint-Vith, Prümerberg, 43
- Madame Sonia Elsen, Administrateur, née le 23/07/1968 à Saint-Vith et demeurant à B-4780 Saint-Vith, 43, Prümer Berg,

Le mandat du commissaire aux comptes attribué à la «Fiduciaire Générale du Nord S.A.», ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92717 étant également arrivé à échéance, l'assemblée décide de le renouveler jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2014.



Ernst THOMMESSEN / Esther THOMMESSEN / Eric THOMMESSEN

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013012976/24.

(130015545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Goodman Option (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches. R.C.S. Luxembourg B 105.448.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

- 1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:
- M. Daniel Peeters
- 2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:
- M. Philippe Van der Beken, né le 1 ^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
 - Le conseil de Gérance se compose comme suit:
 - M. Dominique Prince
 - M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013012996/21.

(130014750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Goodman Mint Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches. R.C.S. Luxembourg B 161.975.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

- 1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:
- M. Daniel Peeters
- 2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:
- M. Philippe Van der Beken, né le 1 ^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
 - Le conseil de Gérance se compose comme suit:
 - M. Dominique Prince
 - M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2013012993/21.

(130014753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

R.H. Invest, Société à responsabilité limitée, (anc. Rivkhan S.à r.l.).

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.920.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013013277/12.

(130014585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Promenade Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.871.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 janvier 2013

- 1. Ont été réélus administrateur de catégorie B:
- Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
- Monsieur Eric LECLERC, né le 04.04.1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, I -2370 Howald.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

- 2. A été réélu administrateur de catégorie A:
- Monsieur David MICHAL, né le 12.07.1977 à Prague, République Tchèque, et résidant au 295, K. Berounce, 252 29 Lety, République Tchèque.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- 3. A été réélu commissaire aux comptes:
- Monsieur Pascal FABECK, né le 16.11.1968 à Arlon, Belgique et résidant au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2013013266/23.

(130014997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pyxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 75.177.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 14 Janvier 2013 à 8 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper -L-2557 Luxembourg.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013013269/12.

(130014950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

OKW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.545.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par une decision de l'Assemblé Générale des Associés de la Société tenue le 24 décembre 2012, il a été décidé d'approuver les rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

Par la suite, les Associés ont résolu de prononcer la cloture de la liquidation de la Société et la cessation de la Société.

Il ressort des resolutions de l'Assemblé Générale que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au moins cinq ans dans les bureaux de Citco C&T (Luxembourg) S.A., 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 23 Janvier 2013. Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures Mandataire

Référence de publication: 2013013230/19.

(130014830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pah Luxembourg 3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 165.899.

EXTRAIT

Il résulte du transfert de parts réalisé en date du 27 novembre 2012 que la société Pfizer Luxco Holdings., transfère les 624,951,328 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société C.P. Pharmaceuticals International C.V, une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce des Pays-Bas le numéro 24280998, ayant son siège social au 142, Rivium Westlaan, 2909 LD Capelle aan den IJssel, Pays-Bas: et

Pfizer Pharmaceuticals B.V., transfère les 277,152,621 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société à Pfizer Pharmaceuticals Global Cooperatief U.A. une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce des Pays-Bas le numéro 24243225, ayant son siège social au 142, Rivium Westlaan, 2909 LD Capelle aan den IJssel, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013242/17.

(130015539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Poplan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches. R.C.S. Luxembourg B 126.261.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

- 1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:
- M. Daniel Peeters
- 2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:
- M. Philippe Van der Beken, né le 1 ^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
 - Le conseil de Gérance se compose comme suit:
 - M. Dominique Prince
 - M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Alvin Sicre Mandataire

Référence de publication: 2013013241/21.

(130014849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.997,05.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 149.545.

Par le présent avis, la Société informe les tiers des changements suivants concernant son associé:

- Suite au changement de nom et de forme juridique de l'associé, la dénomination sociale de l'associé de la Société est désormais Fiduciaria Centro Nord S.p.A.;
 - Le siège social de l'associé sis désormais au 20, Via Duca d'Aosta, I-50129 Florence, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait sincère et conforme Signature Gérant

Référence de publication: 2013013211/16.

(130014971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Revreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse. R.C.S. Luxembourg B 135.141.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 16/11/2012

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le renouvellement du mandat de monsieur Michel antolinos pour sa fonction d'administrateur né le 24/11/1941 à Lyon en France, domicilié au 21 Quai du Mont Blanc,1201 Genève, Suisse. Le mandat de Monsieur Antolinos comme administrateur est valable jusqu'au 01/01/2015.
- 2. Le renouvellement du mandat de monsieur Michel antolinos pour sa fonction d'administrateur délégué né le 24/11/1941 à Lyon en France, domicilié au 21 Quai du Mont Blanc,1201 Genève, Suisse. Le mandat de Monsieur Antolinos comme administrateur délégué est valable jusqu'au 01/01/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency.

Référence de publication: 2013013294/17.

(130014925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen. R.C.S. Luxembourg B 141.496.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 23 juillet 2012, de révoquer PricewaterhouseCoopers de son mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 67895, en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Skype Global S.à r.l.

Référence de publication: 2013013318/16.

(130015073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Oak Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 108.691.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

- 1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:
- M. Daniel Peeters
- 2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:
- M. Philippe Van der Beken, né le 1 ^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
 - Le conseil de Gérance se compose comme suit:
 - M. Dominique Prince
 - M. Philippe Van der Beken

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la Société Alvin Sicre Mandataire

Référence de publication: 2013013223/21.

(130014850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Phoenix Contact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 20.062.

EXTRAIT

Il résulte de diverses résolutions prises sous seing privé, par l'associé unique de la société «PHOENIX CONTACT S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10A, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 20 062,

en date du 12 décembre 2012 et enregistrées à Esch-sur-Alzette, Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: EAC/ 2012/17159, que:

- (i) Monsieur René Franziscus WORTELBOER, Gérant Commercial, avec adresse professionnelle à Hengelder 56, NL-6902 PA Zevenaar (Pays-Bas) a démissionné de ses fonctions de Gérant Commercial de la Société, avec effet au 31 décembre 2012;
- (ii) Monsieur Steven CRIEL, né à Bruxelles (Belgique), le 20 octobre 1960, avec adresse professionnelle à Minervastraat 10-12, B-1930 Zaventem (Belgique) a été nommé, avec effet au 1 ^{er} janvier 2013, aux fonctions de nouveau gérant (Gérant Commercial) de la Société, pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur René Franciscus WORTELBOER, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013013253/23.

(130014729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Partnership Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.554.

EXTRAIT

Suite à un contrat de cession signé en date du 18 décembre 2012, l'intégralité des 5.000 parts sociales remboursables de catégorie B de la Société, initialement détenues par Barclays Capital Holdings Inc. ont été cédées à la société Preferred Investments S.à r.l. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148874.

Pour extrait sincère et conforme Partnership Investments S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013013237/17.

(130015158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Norman Conquest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2621 Luxembourg, 4, Montée des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 100.060.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 04 janvier 2013, la démission de l'administrateur Monsieur Yannick Kantor, a été acceptée avec effet au 10 janvier 2013.

Monsieur Ricardo Sanahuja Escofet, né le 21 mars 1970 à Barcelone, Espagne demeurant au 1, Urbanizacion Campo Verde, 167 casa 3, 12 La Molina Lima, Pérou a été nommé Administrateur de la Société avec effet au 11 janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013218/14.

(130014912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Constructions CLARIDGE S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.413.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, né à Luxembourg, le 21 mai 1953, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls:
- 2.- Monsieur Nicolas Guillaume dit Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux, le 23 janvier 1950, demeurant à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix,

ici représenté par Monsieur Carlo FISCHBACH, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 décembre 2012;

3.- Monsieur Gilbert THIBO, commerçant, né à Luxembourg, le 26 décembre 1953, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Aischdall,

ici représenté par Monsieur Bernardo dit Bernard OLMEDO ORTEGA, ci-après nommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2012;

4.- Monsieur Bernardo dit Bernard OLMEDO ORTEGA, commerçant, né à Jun/Granada, le 24 août 1958, demeurant à L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers.

Les dites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "CONSTRUCTIONS CLARIDGE S.à r.l.", avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 18 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 284 du 12 juin 1993, modifiée suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, le 28 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1538 du 24 octobre 2002, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 43.413.

II.- Le capital social est fixé à la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000.-), représenté par mille deux cent quatre-vingts parts sociales (1.280) de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1 à Monsieur Carlo FISCHBACH, préqualifié, trois cent vingt parts sociales,	320
2 à Monsieur Nico AREND, préqualifié, trois cent vingt parts sociales,	320
3 à Monsieur Gilbert THIBO, préqualifié, trois cent vingt parts sociales,	320
4 à Monsieur Bernard OLMEDO, préqualifié, trois cent vingt parts sociales,	320
Total: mille deux cent quatre-vingts parts sociales,	

III.- Messieurs Carlo FISCHBACH, Nico AREND, Gilbert THIBO et Bernard OLMEDO, préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la susdite société "CONSTRUCTIONS CLARIDGE S.à r.l.", décident par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la société, déclarent avoir repris, chacun en proportion de ses parts, tous les actifs de la société et ils s'engagent également à régler tout passif de la société. Ils règleront également les frais des présentes.

En conséquence de ce qui précède, les associés, préqualifiés, décident de clôturer la liquidation de la société "CONS-TRUCTIONS CLARIDGE S.à r.l.", celle-ci ayant cessé d'exister.

Les immeubles ci-après décrits se voient dès lors transférés aux associés, à chacun en proportion de ses parts, soit pour chacun d'eux un quart (1/4) indivis:

Désignation

Deux parcelles de terrains sises à Moersdorf, inscrites au cadastre comme suit: Commune de Mompach, section E de Moersdorf:



numéro 680/2732, lieu-dit: "Obersten Flor", terre labourable, contenant 04 ares 30 centiares,

numéro 681/2733, même lieu-dit, place, contenant 65 centiares.

Origine de propriété

La société CONSTRUCTIONS CLARIDGE S.à r.l. est propriétaire des immeubles prédécrits pour les avoir acquis comme suit:

- le numéro cadastral 680/2732 (ancien numéro 680/159) suivant acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 1999, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 6 août 1999, volume 999, numéro 89;
- le numéro cadastral 681/2733 (ancien numéro 681/160) suivant acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 1999, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 6 août 1999, volume 999, numéro 90, suivi d'un dépôt de plan reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2000, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 9 janvier 2001, volume 1036, numéro 92.

Clauses et Conditions

Les attributaires reprendront les prédits immeubles dans les proportions de leurs droits dans la société dissoute sous les garanties ordinaires de fait et de droit, dans l'état où ils se trouvent, sans garanties pour erreur quant aux données cadastrales et avec jouissance immédiate.

Sur interpellation afférente par le notaire, les comparants déclarent expressément qu'ils n'ont personnellement créé aucune servitude et qu'à leur connaissance, il n'existe pas de servitudes à charge des objets du présent acte.

- IV.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction est accordée à l'ancienne gérance de la Société.
- V.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
 - VI.- Les frais et honoraires des présentes restent à charge des comparants.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la conclusion de la présente opération n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le Notaire, lequel certifie leur état civil d'après des extraits des registres de l'état civil afférents.

Signé: Carlo FISCHBACH, Bernard OLMEDO ORTEGA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60947 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2013009188/92.

(130010487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck